

Lomé, le 26 FEV. 2019

NOTE D'INFORMATION N° 015 /2019/OTR/CG/CI

Le Commissaire des Impôts, Conservateur de la Propriété Foncière, informe le public en général et les usagers du service de la Conservation Foncière en particulier que depuis le 1^{er} juin 2018 environ 99% des dossiers des archives des titres fonciers ont été scannés et numérisés.

De ce fait, le service de la Conservation Foncière dispose d'une base de données informatique de ces archives qui est exploitée dans le cadre de la communication des renseignements et de la délivrance des photocopies aux requérants.

Le Conservateur de la Propriété Foncière



Emwawana

**Ahmed Ezzo-Wavana ADOYI,
Commissaire des Impôts**